

Expositions – Ventes Colloques / Réunions

C'est la possibilité pour l'hôtel d'organiser des activités qui ne touchent pas directement son cœur de métier.

La location de salles de réunions pour des entreprises, une exposition temporaire de tableaux, une vente organisée par un bijoutier/horloger, vente de tapis...

Difficultés

La principale problématique tient dans la nature de l'hôtel qui est un lieu de passages très fréquents à toutes les heures, avec de nombreux employés et clients qui ne sont pas toujours directement concernés par ces activités « extra-hôtelières ».

A titre d'exemple, un bijoutier aura un seuil de sécurité minimal bien supérieur dans ses propres locaux que dans une exposition dans un hôtel.

Il lui est permis de filtrer la clientèle (casque, cagoule...), vitrine blindée, système de vidéo-surveillance, alarme...

Une exposition-vente de bijoux dans un hôtel n'a pas (de part sa configuration dans les lieux) le même niveau de sécurité.

Conseils

Dans ce type d'opérations temporaires, prenez toutes les précautions en amont.

Renseignez-vous auprès de votre assureur pour connaître précisément clauses et modalités de votre contrat dans ces cas là.

Demandez (ou négociez) à l'exposant d'assurer l'ensemble des frais de sécurisation et d'assurance pour la durée son opération.

Refusez toute exposition/vente ayant du matériel pouvant être dangereux pour la clientèle ou le personnel (produits chimiques / biologiques, armes...).

Si une opération incorporant de très nombreux objets de valeurs ou sensibles devait se faire dans vos locaux, signalez-la à votre commissariat de police.